

DECISION DE SUBVENTION

Vu, la demande de subvention présentée par l'Association Entre terre et mer de l'EHESP, dans le cadre de l'organisation de la 43^{ième} édition de la Course de l'EDHEC organisée à Lorient du 9 au 16 avril 2011,

Vu, le montant inscrit au budget 2011,

DECIDE

Article 1 : Une subvention d'un montant de 18 500 € est attribuée à l'association Entre terre et mer de l'EHESP dont 3 200 € à titre exceptionnel au titre d'achats d'équipements vestimentaires nécessaires au bon déroulement de la Course de l'EDHEC.

Article 2 : Cette subvention sera versée de la manière suivante :

- un acompte de 13 875 € dont 2 500 € pour l'acquisition d'équipements vestimentaires,
- le solde, soit 4 625 €, sur présentation du bilan financier qui devra être adressé à l'EHESP, Direction des affaires Administratives, Financières et Juridiques pour le 31 mai 2011 au plus tard. Au cas où le bilan financier ferait ressortir un excédent, le solde de la subvention de l'EHESP sera ajusté en conséquence.

Rennes, le 8 février 2011